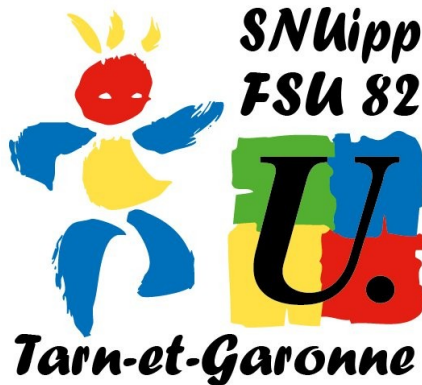


Bout de Craie,
bulletin syndical d'informations distribué à TOU-TE-S
les enseignant-e-s des écoles du Tarn-et-Garonne.



MONTAUBAN PPDC

P1

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Retrouvez l'actualité
du SNUipp - FSU
82 sur notre site et
sur



23 Grand'Rue Sapiac
82000 Montauban
05-63-03-57-81
06-82-30-11-88
snu82@snuipp.fr
<http://82.snuipp.fr>

La section du SNUipp-FSU 82 est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h (au moins...), le mercredi de 9h à 12h.
Des enseignant-e-s y exercent leurs missions d'élue-s du personnel et de militant-e-s syndicaux.
N'hésitez pas à nous solliciter !

Édition spéciale AESH

A remettre aux
AVS de l'école

Supp 2 au n° 106 NOVEMBRE 2018
Déposé le 27/11/18

Les besoins importants d'accompagnement pour assurer la scolarité des élèves en situation de handicap dans de bonnes conditions font que le nombre d'accompagnant.e.s dans les écoles et établissements a considérablement augmenté ces dernières années. Les AESH sont intégré.e.s dans les équipes éducatives et leur rôle auprès des élèves est reconnu. Il n'en va pas de même de leur métier qui, plus de quatre ans après la parution du décret fixant leurs conditions de recrutement et d'emploi, reste une simple fonction ou mission dans des conditions de contrat précaires.

C'est dire si la concertation sur la rénovation du métier est attendue par les AESH : **un statut de la Fonction publique, un travail à temps complet et un meilleur salaire sont les préalables pour la reconnaissance d'un vrai métier ! C'est ce que le SNUipp-FSU et la FSU revendiquent pour tou.te.s les accompagnant.e.s des élèves.**

Aujourd'hui les AESH prennent leur avenir en main au sein du syndicat, en s'engageant collectivement pour porter leurs revendications. Ils et elles sont sur les listes présentées par la FSU pour les élections professionnelles, mais aussi dans des sections départementales pour prendre en charge la défense des droits et les questions de métier.

Du 29 novembre au 6 décembre, **les AESH, comme tous les autres personnels, seront appelé.e.s à élire leurs représentant.e.s.** Faire le choix du SNUipp-FSU et de la FSU, c'est conforter un syndicalisme qui a fait de la résorption de la précarité l'une de ses batailles et qui s'est engagé dès le début pour défendre les droits et les conditions d'emploi des contractuels.



Le 1er décembre 2018, journée nationale de mobilisation contre la précarité et le chômage.

A l'appel de la FSU, la CGT, FO, Solidaires, le PCF, le NPA, ATTAC et la France insoumise, une manifestation sera organisée le samedi 1^{er} décembre à 11h devant la préfecture de Montauban.

(Lire en page 4)

Engagé à vos côtés, le SNUipp-FSU, syndicat des AESH !



Sommaire

Page 1 : Édition spéciale AESH + mobilisation du 1^{er} décembre.

Page 2 : Voter pour faire entendre sa voix.

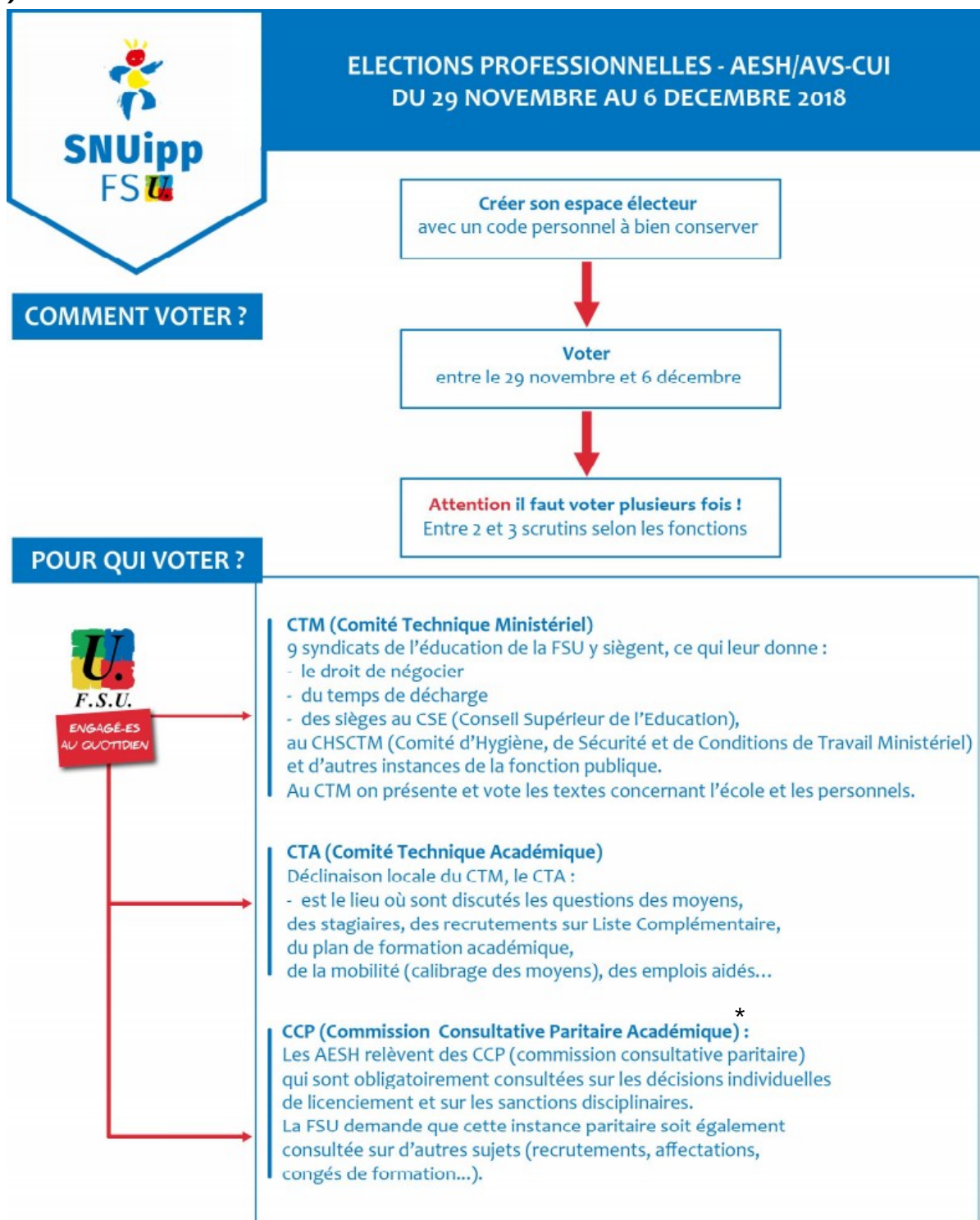
Page 3 : Comment voter.

Page 4 : Mobilisation du 1^{er} décembre + Le SNUipp-FSU 82 à vos côtés.

Voter pour faire entendre sa voix

Entre le 29 novembre et le 6 décembre, renforcez le SNUipp et la FSU

La première étape, si vous ne l'avez pas déjà fait, est d'ouvrir votre compte électeur (voir page ci-contre).



POURQUOI VOTER ?

Les décharges syndicales sont calculées en fonction des résultats au Comité Technique Ministériel : elles nous permettent de répondre à vos questions, de recueillir vos avis, de préparer les instances où l'on siège, d'organiser des Réunions d'Information Syndicales...

* Laure Février, AESH en Haute-Garonne, siège à la CCP ANT de l'académie de Toulouse.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

du 29 novembre au 6 décembre



JE RÉCUPÈRE MON ADRESSE PROFESSIONNELLE ET MON NUMEN

Comme tous les agents, les AESH ont un **identifiant pour l'administration (NUMEN)** ainsi qu'une **adresse professionnelle**. Ils doivent vous être communiqués. Si ce n'est pas le cas, il faut contacter votre gestionnaire.

JE ME CONNECTE À MON ESPACE ÉLECTEUR



LE COMPTE ÉLECTEUR PERMET

De consulter les scrutins pour lesquels je suis appelé-e à voter

De récupérer mon identifiant de vote, de créer ou recréer mon mot de passe

D'accéder au bureau de vote en ligne

- Je me connecte sur elections2018.education.gouv.fr et je saisis mon e-mail professionnel

- Je me connecte ensuite sur mon e-mail professionnel, je clique sur le lien reçu par mail et **je crée un mot de passe personnel**

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE, JE VOTE !



- Je me connecte sur mon espace électeur elections2018.education.gouv.fr et je clique sur "voter"
- Je saisis mon **identifiant de vote** (reçu à l'école sur ma notice de vote ou sur mon e-mail professionnel) et mon **mot de passe personnel**



Comités techniques

CTA, CTM

Commission consultative paritaire

CCP

Trimestriel Dépôt légal N°243 Prix 1 €
Abonnement 15 €
En-tête imprimée par Techniprint (Mtban).
Le reste est imprimé par nos soins.
ISSN 1240-2400 CPPAP N° 0520 S 06506
Directeur de publication : Guillaume Mangenot

Bout de Craie, bulletin syndical du **SNUipp-FSU 82**
Syndicat National Unitaire des Institutrices-eurs,
des Professeurs des écoles et des PEGC
du Tarn-et-Garonne.



Journée de mobilisation nationale contre la précarité et le chômage :



refusons la précarité dans l'éducation,
exigeons les créations de postes nécessaires
pour un service public de qualité.

La précarité actuelle :

Actuellement, dans l'éducation nationale, 1 personnel sur 4 est contractuel.

La précarité est la règle pour l'ensemble des AED qui voient leurs contrats s'arrêter au bout de 6 ans.

Elle est majoritaire chez les AVS-AESH qui ne peuvent passer en CDI qu'au bout de 6 ans, s'il n'y a pas eu d'interruption entre les CDD.

Elle est de plus en plus présente chez les administratifs et chez les enseignants.

La précarité à venir :

Le gouvernement prévoit de supprimer 2650 postes d'enseignants et 400 postes d'administratifs au budget 2019. C'est autant d'embauches qui ne se feront pas ou seront sous statut précaire.

Dans les négociations actuelles sur la fonction publique (CAP 2022), le gouvernement prévoit la suppression du statut de fonctionnaire et que le recours au contrat devienne la norme dans le recrutement.

Exigeons :

la titularisation de tous les précaires

La création de corps de fonctionnaires pour les postes d'AED et d'AESH

l'arrêt de CAP 2022 et le maintien d'un statut de fonctionnaire

la création de postes d'administratifs et d'enseignants pour répondre aux besoins actuels

l'arrêt des réformes de la voie professionnelle et du lycée général qui entraînent des diminutions horaires

Une revalorisation salariale qui rende nos métiers attractifs.



Tous et toutes ensemble :

Rassemblement le samedi 1er décembre 2018

À 11h, devant la préfecture.



Le SNUipp-FSU : un syndicat à vos côtés

Le SNUipp-FSU 82 est le seul syndicat du département qui demande chaque année des audiences à l'administration pour traiter des AVS.

Il est aussi le seul à envoyer des lettres d'infos spéciales précaires à la fois aux AVS mais aussi aux écoles et aux syndiqué.e.s afin que l'information circule vers le plus grand nombre.

Nous sommes également les seuls à organiser régulièrement des RIS (réunions d'informations syndicales) dédiées aux problématiques des AVS.

Une de nos représentantes élue consacre une grande partie de son temps syndical à aider les personnels qui la sollicitent : accompagnement en entretien, rédaction de courriers, interventions auprès de l'administration...

Au plan académique, le SNUipp-FSU organise chaque année des stages syndicaux pour les précaires et une AVS siège à la CCP ANT tandis qu'un autre participe aux groupes de travail du rectorat en tant qu'expert.

Le temps de décharge qui nous permet de nous consacrer aux collègues est lié au nombre de votes obtenus lors des élections professionnelles.

**POUR QUE NOUS PUISSIONS CONTINUER LA LUTTE A VOS CÔTÉS,
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE, VOTEZ FSU !**